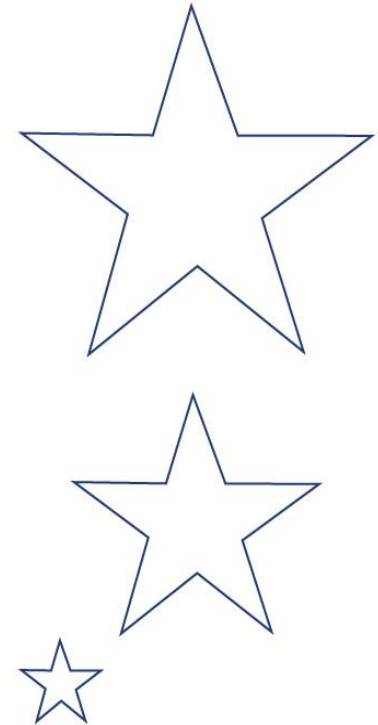


Groupe de travail : PAC post 2020

Réunion du 8 septembre 2020



L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

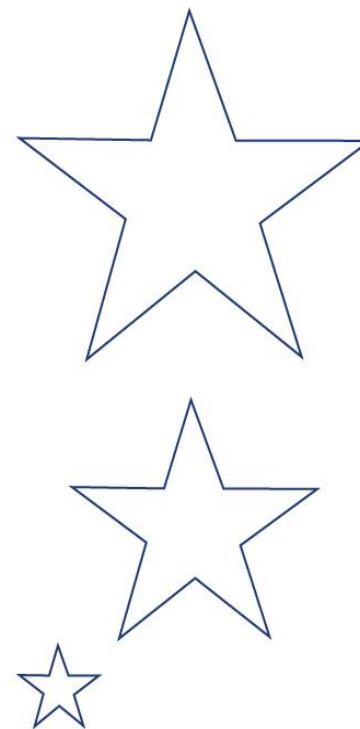
Déroulé de la réunion

Introduction de Lydie Bernard, Région et François Beaupère, Chambre d'agriculture

Actualité de la PAC post 2020 (enjeux, calendriers, acteurs,..) au niveau UE et FR

Echange sur la contribution des Pays de la Loire

Conclusion



Actualités européennes

Une négociation en cours depuis 2 ans (propositions 2018, négociations BREXIT, nouveau PE, nouvelle CE, Pacte Vert (GD) ; COVID; relance)

Un accord au Conseil de juillet 2020:

- Sur le CFP (cadre financier pluriannuel): 258.5 Milliards d'€ préservés pour paiements directs et 77.85 Milliards pour 2ème pilier
- Sur le plan de relance +7,5 Milliards d'euros pour le FEADER

Des questions en suspens:

- Montants (peu de marges) ; contenu PSN (lien F2F et GD; % dépenses climat et recommandations pays); calendrier (transition/relance)

Un timing serré:

- Approche générale au Conseil des 19-20 octobre
- Vote en plénière au Parlement européen deuxième quinzaine d'octobre

Actualités PAC post 2020

Calendrier national

Calendrier perturbé par la crise sanitaire liée au Covid :

- **Rappel fin 2019** : état des lieux, AFOM et besoins
- **Prévu initialement au 1^{er} semestre 2020 => décalé au 2^e semestre 2020** : stratégie, fiches interventions
- **Avril 2021 ?** Envoi du projet de PSN arrêté à la Commission
- **1^{er} janvier 2023** : entrée en vigueur

Actualités PAC post 2020

Calendrier Région Pays de la Loire

Travaux plurifonds pour une stratégie régionale cohérente :

- **Concertation du partenariat FEDER-FSE** : mi-septembre
 - Participation de la Chambre régionale d'agriculture

- **Consultation publique en ligne** : mi-septembre à mi-octobre

- **Novembre-décembre 2020** : Envoi du PO FEDER-FSE+ 21-27 à la Commission

- **1^{er} janvier 2021** : entrée en vigueur FEDER, FSE+, FEAMP

Objectifs de la contribution régionale

Une vision PAC adoptée en décembre 2019 après concertation (GT le 09/03/18, le 08/04/19, le 18/11/19) et échanges au niveau français (Régions de France, APCA) et UE (députés, commission) au 1^{er} semestre 2020

Objectif du groupe de travail :

- Préciser les orientations pour certaines priorités, trouver la cohérence entre les 1^{er}/2^{ème} piliers, OCM et soutiens hors PAC
- Faire le lien avec la stratégie de relance, Farm to fork et Green Deal

Des consultations thématiques à poursuivre pour les mesures régionales (2nd pilier) jusque fin octobre



Une PAC ambitieuse pour notre agriculture, notre alimentation et notre ruralité durables après 2020!

LA REGION PAYS DE LA LOIRE SOUTIENT SON 1^{er} SECTEUR ECONOMIQUE.

Renouvellement
des générations

L'agriculture et la
forêt au cœur de
la ruralité

Simplification
Gouvernance
partagée

Soutien au revenu
Valeur ajoutée
Gestion des aléas

Transition
agroécologique
et durable



Le renouvellement des générations

Accompagner toutes les installations

Un taux de renouvellement de **65%**

Hors PAC

→ 1 objectif de **1 170 installations par an** dont **630 installations aidées avec la DJA**

PAC

Un outil socle simplifié : la DJA (moins de 40 ans)

Un socle commun – national:

- Définition d'un montant de base
- Intégration de la modulation CRM
- Pas d'intégration de zonage

A l'échelle régionale :

- Suppression modulation HCF
- Regroupement modulations AE et AB
- Dématérialisation/simplification administrative

Nv Régional

Modulation AE et Agri bio
Modulation VAE

Socle National

Modulation CRM
Montant de base : 10 000 €

Hors DJA (+ de 40 ans)

Aide à la création d'entreprise

- Quels outils financiers (prêt, garantie, subvention) en lien avec le secteur bancaire ?

Programme régional installation /transmission

Programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission (AITA) porté par l'Etat

Hors PAC

Un accompagnement de projet renforcé

Refonte du **plan d'entreprise** en un **outil de pilotage économique** :

- Détermination d'indicateurs technico-économiques pertinents.
- Lien à la **gestion des risques**
- Production d'un cahier des charges régional

Une démarche agroécologique

- Intégration des enjeux liés à **l'agroécologie** (avec entrée **économique**) pour tous les JA
- Un **diagnostic et plan d'action** (PE) à mettre en œuvre
- Accès à la modulation AE en **maintien ou transition**

Une analyse en amont des projets

Mise en place en amont de la CDOA d'une **instance d'analyse des projets** :

- Analyse économique
- Donner un avis et émettre des **préconisations** en amont pour réorienter le projet si besoin.
- Dotée de **référentiels solides**

Un suivi post installation

Objectif: Assurer une continuité dans le parcours, **détecter d'éventuelles fragilités** et **réorienter** si nécessaire.

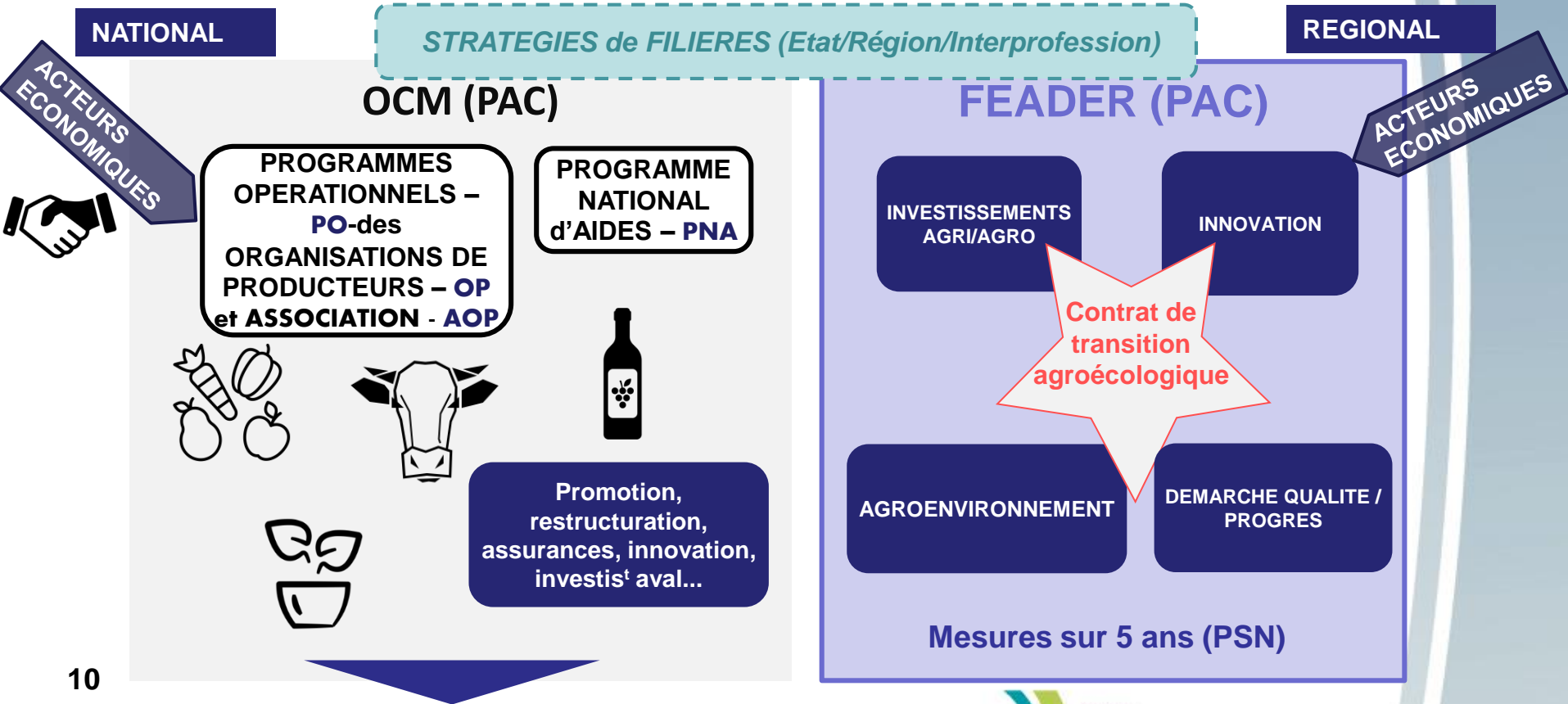
RDV Diagnostic sur l'exploitation à mener dans les 12 mois suivant l'installation avec établissement de **préconisations** (formation, adhésion à des démarche collective...)

Une agriculture résiliente : prévention et gestion des risques

- ❑ **Prévention**: mesures de prévention à l'échelle de l'exploitation et politique d'investissement (articulation P.O filières / FEADER?)
- ❑ **Gestion** : vers une rénovation du fonds de calamité pour prise en charge des coups dur (> 50 % pertes) complété par dispositif assurantiel entre franchise et 50 %. Application de l'omnibus. **En cours de discussion**
- ❑ Budget FEADER de l'ordre de **750 M€** contre 250 aujourd'hui. Financement via transfert P1->P2?
- ❑ Positions complémentaires :
 - Proposition fond climatique « Massif Central » (couverture des surfaces prairies) : dispositif ne peut pas fonctionner si pas mutualisé avec grandes cultures,
 - Refus de déléguer la gouvernance aux assurances,
 - Prise en compte des dispositifs de prévention insuffisante dans la tarification des assureurs.

Une agriculture résiliente : stratégies filière / OCM

Objectif : accompagner l'organisation des filières pour répondre aux attentes des marchés et accroître le revenu des agriculteurs



10

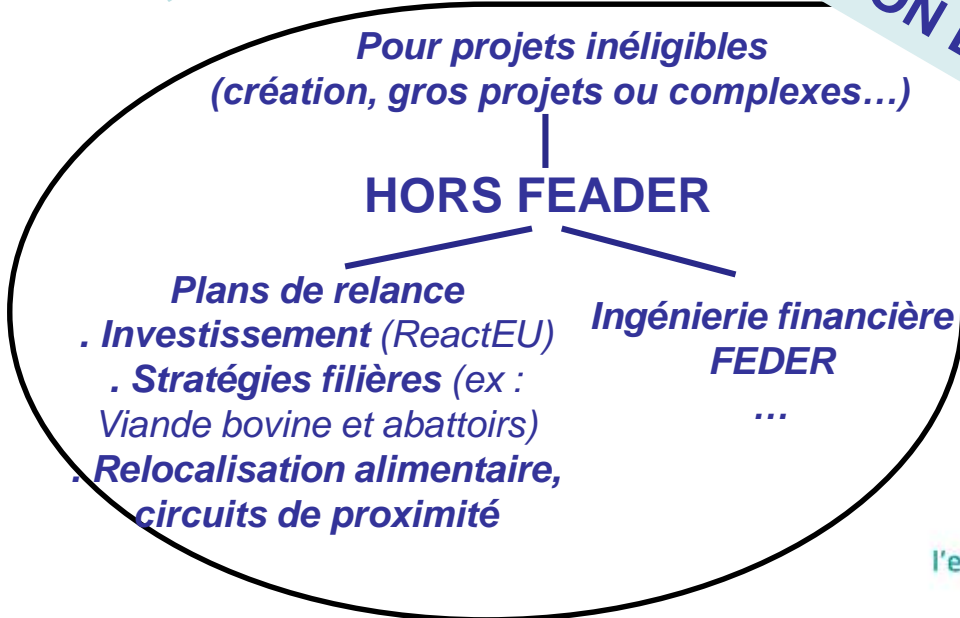
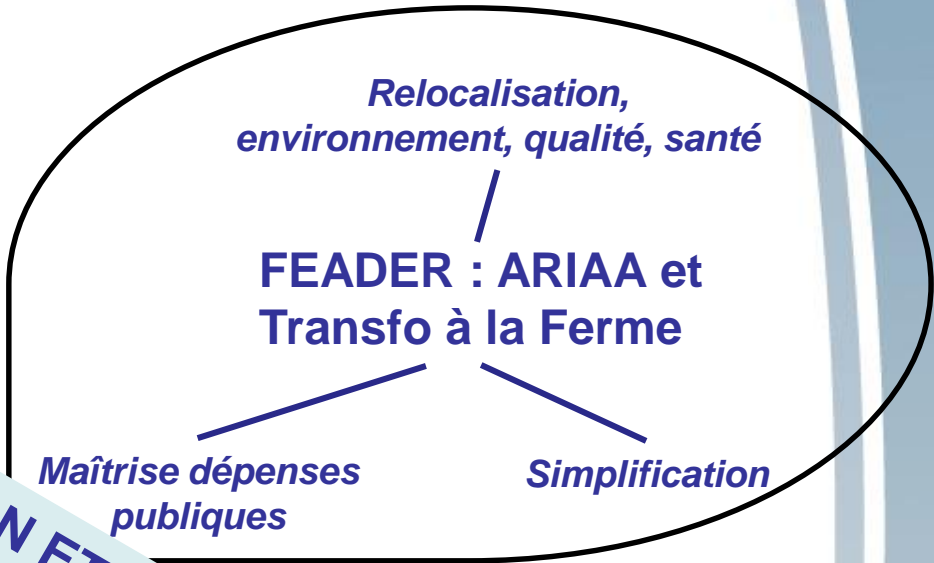
Mesures flexibles : adaptation aux évolutions techniques, environnementales, sociétales...

l'esprit grand ouvert

La transformation alimentaire pour une agriculture résiliente

**Contrat de transition agroécologique
à intégrer**

ARTICULATION ET COHERENCE



l'esprit grand ouvert



Les grands enjeux agroenvironnementaux pour les Pays de la Loire

Améliorer la qualité de l'eau, du sol et de l'air

Utiliser moins/pas de produits phytosanitaires ou des produits moins nocifs

Limiter les apports de nutriments aux besoins des cultures

Limiter le transfert des pollutions vers la ressource et favoriser les capacités d'épuration des milieux

**Seulement 11%
des masses
d'eau au bon état**

Atténuation et adaptation au changement climatique

Réduire les émissions de GES

Stocker du carbone

Baisser les consommations d'énergie

Améliorer la gestion quantitative de l'eau

Les marais et zones humides couvrent 10% de la région

Préserver et restaurer la biodiversité

Restaurer les continuités écologiques

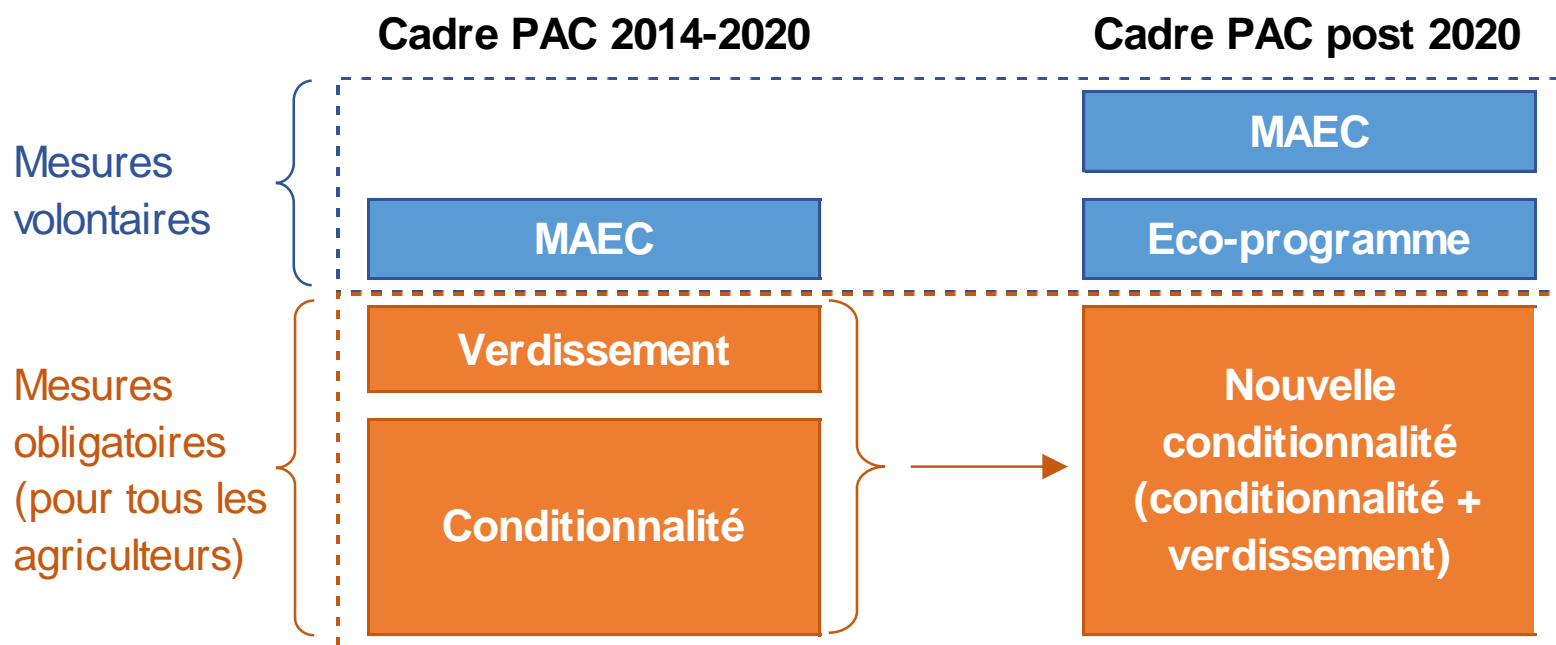
Préserver les milieux remarquables

Maintenir la biodiversité animale et l'apiculture

- Conforter les prairies sur tout le territoire et en particulier dans les grandes zones humides
- Entretenir et renforcer le maillage bocager
- Adapter les cultures et les pratiques culturales pour réduire les usages de pesticides et les impacts sur la ressource en eau

La nouvelle « architecture verte » de la PAC

Des attendus importants de la part de la Commission européenne, portés par le green deal, les stratégies biodiversité et de la ferme à l'assiette



Comment accompagner la transition agroécologique ?

Eau
Biodiv,
Carbone
...

Socle réglementaire : BCAA
Règles simples, mesurées, pas contradictoires avec objectifs environnementaux

1^{er} pilier : les éco-schémas

Valorisant le maintien de bonnes pratiques existantes :

éventail de mesures simples, de type « guichet » : ouverts sur toute la région, sans cahier des charges :

Maintien des prairies, des systèmes herbagers...

Maintien de l'agriculture Bio, des systèmes HVE3...

Maintien d'infrastructures agro-écologiques : haies, arbres, jachères mellifères...

+ des PSE privés pour des pratiques non couvertes

2^{ème} pilier

+ ICHN sur les territoires éligibles

+ MAEC ciblées sur territoires remarquables

Conversion BIO

Autres MAEC sur 5 ans :

Changement de système global type Système polyculture élevage (SPE)

Réduction des phytosanitaires + augmentation de des rotations

contrat de transition (contrat agroécologique)

Pour mobiliser les autres mesures du 2nd pilier à combiner pour agir sur la stratégie à moyen terme des exploitations agricoles

Accompagnement technique, Investissements...

Les points de vigilance sur la conditionnalité

- En France, le cadre réglementaire est déjà particulièrement développé, et il faudrait rester sur des demandes simples, partagées, appropriables par tous.
- Un renforcement notable des règles de conditionnalité qui se traduirait par un surplus de réglementation et d'enregistrements risquerait de décourager les exploitants et de les mettre dans une position de refus en bloc des mesures à caractère environnemental.
- Laisser une place pour les dispositifs positifs, comme les éco-schémas, pour changer le regard sur l'environnement et l'intégrer durablement dans les pratiques agricoles

Une rémunération des bonnes pratiques agro-environnementales via les éco-schémas

- Ce dispositif pourrait proposer un éventail de mesures simples, de type « guichet » : ouverts sur toute la région, vérification possible via l'outil Télépac/ISIS, pas de cahier des charges à respecter ou d'enregistrement spécifique, permettant de valoriser des pratiques agroécologiques accessibles, y compris du maintien.

Pistes :

- Part d'herbe dans la SAU importante (2 niveaux ?) : les prairies répondent à tous les enjeux environnementaux (eau, biodiversité, carbone ...) ; cela permettrait de valoriser le lien au sol dans les élevages ; ajouter un critère présence d'herbivores ?
- Rotation/diversification des cultures au-delà du seuil BCAE : favorable pour biodiversité, baisse de la pression phytosanitaire, le sol...
- Maintien d'infrastructures agroécologiques au-delà du seuil BCAE (haies, arbres, bandes tampon y compris intraparcellaires...) ou critère sur la taille des parcelles : favorable pour tous les enjeux ;
- Jachères faunistiques et floristiques, voire prairies multi-espèces : peut permettre de répondre à des enjeux principalement biodiversité ;
- Agriculture de conservation : mais attention aux modalités de vérification et au non-impact sur qualité de l'eau (glyphosate) ;
- Permettant de rémunérer les bonnes pratiques des exploitations BIO et HVE3

à articuler
avec ICHN

Des dispositifs du 2ème pilier permettant d'accompagner la transition agroécologique des exploitations et de répondre à des enjeux localisés

2 enjeux majeurs pour les **MAEC** et la conversion à l'agriculture biologique :

- accompagner l'évolution des systèmes agricoles à grande échelle pour limiter les impacts défavorables de l'agriculture sur l'environnement et développer les pratiques agro-écologiques,
 - ✓ Mesures systèmes en direction de l'élevage type SPE actuelle
 - ✓ À compléter pour mieux couvrir les systèmes grandes cultures, les enjeux de réduction des intrants (phytos, azote...), de gestion quantitative de l'eau, ...
- répondre à des enjeux forts localisés comme les zones Natura 2000 ou les aires de captages pour l'eau potable y compris pour le maintien de certaines pratiques (fauche tardive, pâturage adapté...).

à articuler
avec les
éco-
schémas

Les questions à approfondir sur le volet agro-environnement

- Quelle articulation entre les éco-schémas et l'ICHN (les aides ICHN rémunèrent les élevages assez herbagers, donc le maintien de l'herbe, mais uniquement dans les zones éligibles) ?
- Quelle articulation entre les éco-schémas et les MAEC ?
 - ✓ Le montant des MAEC devrait être réduit par exemple si le maintien de l'herbe est déjà rémunéré,
 - ✓ Les MAEC devraient valoriser les surcoûts liés au changement et à certaines pratiques spécifiques
- Besoin d'engager le plus grand nombre vers la transition agroécologique, ne pas aller vers une agriculture « polarisée », avec d'un côté l'agriculture biologique et de l'autre des systèmes qui s'intensifient encore,
- Ne pas oublier les races menacées et l'aide à l'apiculture (MAEC ? Autre dispositif non surfacique ?)

Les facteurs de réussite de la transition agroécologique

Les actions doivent être mise en place en cohérence avec des stratégies :

- De filière
- De territoire
- D'entreprise agricole

Avec un objectif de lisibilité pour les agriculteurs

- Besoin d'une animation territoriale collective forte,
- mais que les exploitants puissent gérer leurs engagements en relative autonomie (au moins le volet administratif),

... pour construire un projet complet, durable, à l'échelle des exploitations agricoles

Le contrat de transition agroécologique

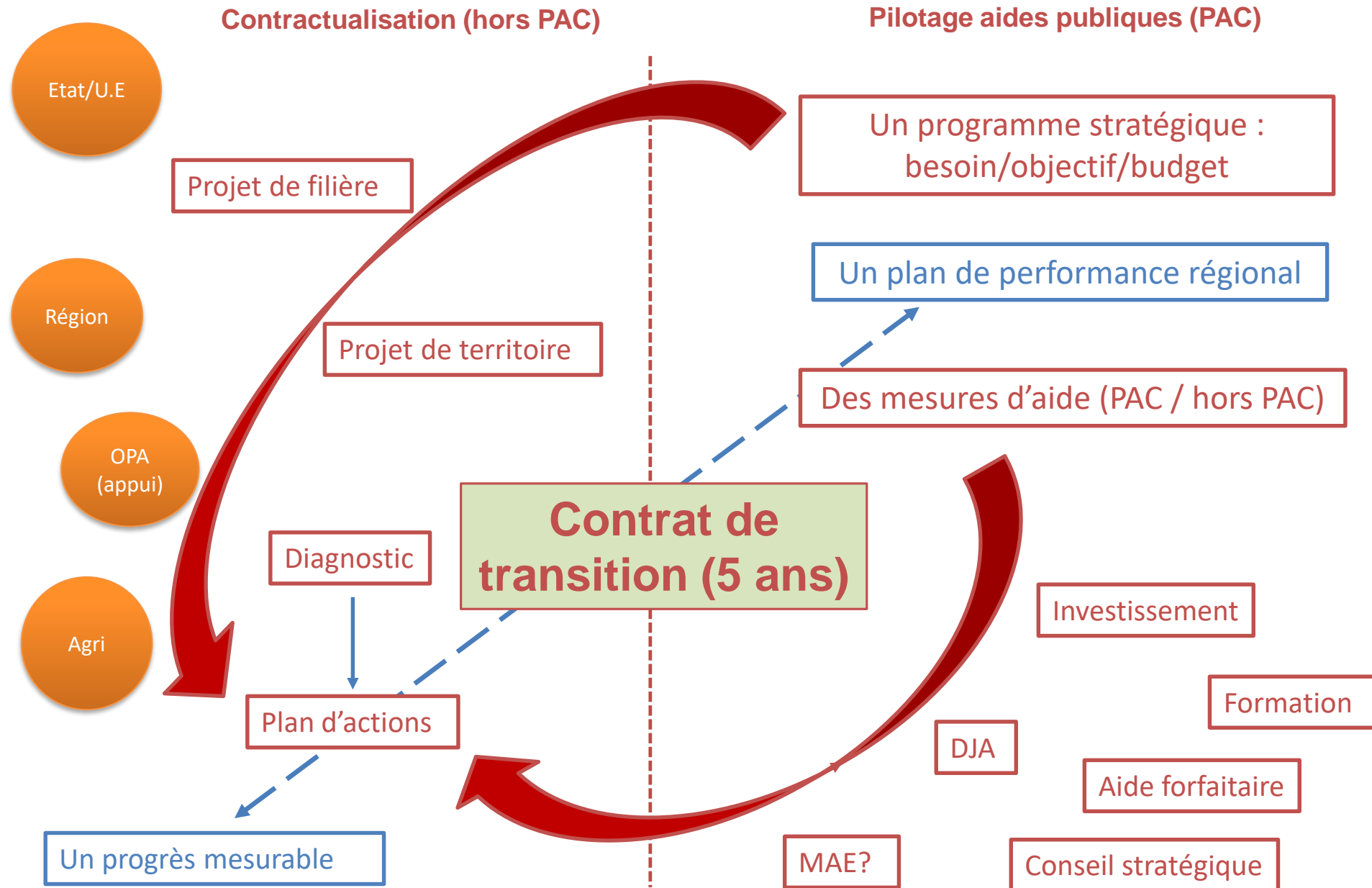
Un projet pour mieux accompagner la transition de système :

- **stratégique** : piloté par un chef d'entreprise
- **global** : axes économique, social, environnement
- **adaptable** : en fonction des aléas, des contraintes
- **universel** : pour tous les types d'agriculture
- **performant** : des résultats mesurables

Un outil d'animation :

- une exigence de **performance** plutôt que de « normatif » (conditionnalité, certification)
- des **résultats valorisables** dans des **démarches collectives régionales** (filière/territoire)
- plus **incitatif, simple et lisible**
- facilite l'accès aux **aides du 2nd pilier**

Le contrat de transition agroécologique : mise en œuvre



Le projet de territoire partagé

Un projet pour mieux accompagner les territoires qui veulent s'engager dans une transition

- **Partagé** entre acteur ruraux agricoles, alimentaires, autre économiques et environnementaux
- **Efficient** : décloisonner les interventions isolées et mutualiser les ressources
- **Stratégique** : avoir une ambition commune avec un objectif réaliste à atteindre (à 5ans max)
- **Inclusif** : prend mieux en compte le rôle de l'agriculture dans les politiques territoriales (économie, foncier, énergie, alimentaire,...) ET intègre des acteurs non agricoles qui veulent agir

Un outil d'animation à plusieurs niveaux :

- **Régional** : la Région définit les thématiques qu'elle souhaite accompagner à l'échelle territoriale dans le cadre de ses politiques sectorielles avec un budget dédié (ex. transmission, circuits alimentaire de proximité, gestion de l'eau, biodiversité, carbone,...)
- **Local (EPCI)** : les territoires définissent un plan d'action partagé avec tous les acteurs concernés (représentatifs) dont les OPA et la CRA avec des objectifs opérationnels et des cibles à atteindre (performance) et proposent leur projet à la Région
- **Acteurs (association, entreprise, OPA, collectivités)** : les acteurs sont accompagnés par la mobilisation coordonnée des différentes mesures régionales (MAE, formation, investissement,...)

Projection budgétaire – 1ère estimation

Comparaison besoins FEADER 14-20 vs 21-27 (en M€)

